

# **PROGRAMME DE SUBVENTION DE LA FONDATION DE L'ORDRE DES INFIRMIÈRES ET INFIRMIERS DU QUÉBEC**

**GUIDE DE PRÉSENTATION DES PROJETS**



Fondation de l'Ordre  
des infirmières et  
infirmiers du Québec

*Pour mieux soigner.*

# PRÉSENTATION DU PROJET

## MODALITÉS

Le projet doit être soumis de façon électronique.

La date limite de dépôt de projet est le ou vers le 1<sup>er</sup> octobre de l'année en cours à 17 h.

Le projet doit :

- Comporter un maximum de 10 pages (la page de présentation, le sommaire et les annexes ne sont pas comptés dans les 10 pages)
- Les différentes annexes ne doivent pas excéder 10 pages
- Être rédigé à interligne 1,5, police Arial 11 ou Times New Roman 11

### 1. Page de présentation du projet

- Titre du projet
- Nom de l'établissement
- Lieu de réalisation du projet
- Nom et coordonnées de l'infirmière responsable du projet, chargée d'assurer le suivi aux fins du présent programme de subvention
- Nom et coordonnées de la directrice des soins infirmiers
- Nom et coordonnées d'un chercheur en sciences infirmières ou dans un domaine connexe

### 2. Résumé du projet en fonction des critères d'admissibilité<sup>1</sup> (max. 2 pages)

- Courte présentation du projet
  - Nature du projet
  - Principales étapes du projet
  - Clientèle et domaines cliniques ciblés par le projet
- Composition de l'équipe de projet
- Appuis officiels obtenus<sup>2</sup>
- Indicateurs retenus

---

1. Démontrer comment le projet présenté remplit l'ensemble des critères d'admissibilité

2. Les documents démontrant les appuis obtenus doivent être déposés en annexe

### 3. Présentation détaillée du projet (max. 10 pages)

4E4

2

2M

2

Par exemple, le projet implique-t-il un changement de pratique, l'apport de nouvelles ressources, un changement dans le type de partenariat et/ou un changement dans le mode de prestation des soins?

) démonstration des gains d'efficacité-efficience et des bénéfices anticipés

#\ Vuk@yu@V Pk\ 7-oo@VV-00 ) - 0@7@U @k- -u @u-k) @#@0@° k@/  
#e projet démontre-t-il la contribution spécifique de l'infirmière et celles des autres professionnels participant au projet?

) écrire comment le projet permet à l'infirmière d'influencer les décisions relatives aux soins et de jouer pleinement son rôle auprès de la clientèle.

- application du déploiement optimal du champ d'exercice infirmier et des activités réservées de l'infirmière.

- □
- □
- 

□□

□□

□

□□□

□□□

Par exemple, sur la qualité, la sécurité des soins, le suivi de la clientèle, l'accès aux soins, la continuité des soins, etc.

) écrire les effets et les retombées possibles pour la profession infirmière.  
Par exemple, la satisfaction professionnelle, l'avancement des connaissances en sciences infirmières, le déploiement du champ d'exercice et des activités réservées, etc.

) écrire la démarche d'évaluation des retombées.  
Par exemple, les indicateurs de suivi, la démarche formelle d'évaluation, etc.

## ENCADREMENT DU PROJET

Ce projet bénéficie-t-il d'un encadrement préalable sur les plans clinique et administratif?

Quel est l'engagement de la direction des soins infirmiers et de la direction générale de l'établissement dans ce projet et quelles sont les ressources mises à contribution par celles-ci?

Quel est l'engagement du chercheur ou de l'équipe de recherche dans ce projet et quelles sont les ressources mises à contribution par ceux-ci?

Détailler l'engagement financier et fournir une planification budgétaire.

Décrire les moyens pour assurer la pérennité du projet sur le plan financier.

Décrire les étapes de la réalisation du projet.

Décrire la composition et les compétences des membres de l'équipe.

## TRANSFÉRABILITÉ

Comment ce projet peut-il être transférable à d'autres milieux cliniques ou clientèles?

Décrire comment le projet peut s'appliquer à d'autres types de clientèles ou de milieux cliniques.

Description d'un plan de diffusion et de transfert des résultats (milieux cliniques, grand public) anticipé.

#### 4. Annexes (max. 10 pages)

- Liste des références
- Déclaration de conflit d'intérêts<sup>3</sup>
- Déclaration des subventions reçues ou demandées
- Lettres d'appui :
  - Direction des soins infirmiers de l'établissement
  - Comité exécutif du Conseil des infirmières et infirmiers de l'établissement
  - Un ou des chercheurs en sciences infirmières ou dans un domaine connexe d'une université québécoise
  - Autres appuis jugés pertinents
- Lettre d'engagement officielle de l'établissement ou de sa fondation à contribuer financièrement au projet et/ou à y investir ses propres ressources (humaines, matérielles et techniques)
- Tableau budgétaire
- Synthèse de l'échéancier envisagé

3. Déclarer tout conflit d'intérêts personnel, financier ou autre au sein du projet présenté.  
P. ex.: un candidat dont la subvention servirait à financer son salaire.